

Bulletin Municipal

NORGES
La ville



juillet 2011



agenda

13 juillet 2011

Feu d'artifice, Bal

14 juillet 2011

Cérémonie au monument aux morts,
verre de l'amitié

28 août 2011

Commémoration en l'honneur des 4 résistants
fusillés par les Allemands au lieu dit « la Liberté »
situé sur la commune de Norges la Ville

11 novembre 2011

Commémoration de l'armistice de 14-18

Dans ce numéro

Le mot du maire	3
L'équipe municipale.....	4
Au fil de la Norge.....	5
Le budget de la commune	7
Le syndicat de la Tille, de la Norge et de l'Arnison	8
La Communauté de Communes Val de Norge.....	9
Le projet « cœur de villages »	11
Le(s) dossier(s) du golf	12
Un avenir pour le domaine des antonins ?.....	12
Un premier bilan pour le comité fleurissement	12
CDCI : Madame la préfète concerte.....	13
Le site internet de Norges change de couleurs	13
La route de messigny remise à neuf.....	13
Le Centre Communal d'Actions Sociales	14
Les informations utiles	15
La durée de conservation des papiers	18
Le parcours administratif	21
Des nouvelles de la bibliothèque.....	23

Contact mairie

Secrétariat : Mme CARDOT

Horaires d'ouverture :

Mardi 17h00 - 19h00
Mercredi 13h00 - 17h00
Samedi 9h00 - 11h30

Permanence du Maire
sur rendez vous le samedi

Téléphone : 03 80 35 77 83
Télécopie : 03 80 35 77 93

mail : mairie.norges@laposte.net

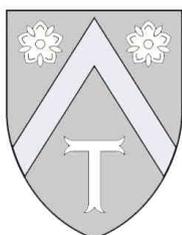
Site officiel

www.norges.fr
mail : siteofficiel.norges@orange.fr

Bulletin Municipal

ANNÉE 2011 - N°7

JUILLET



Le mot du Maire

Comme tous les ans maintenant, vous retrouvez votre bulletin communal de mi-année. Nous avons cherché à vous y fournir au fil des pages toute l'actualité de notre commune.

Les projets les plus marquants sont sans aucun doute la restauration du presbytère et l'aménagement de l'esplanade de la source de la Norge. Ces deux projets entrent maintenant en phase travaux, au moment où vous lirez ces lignes le terrain de la source aura sans doute changé de physionomie. Parallèlement, la commune doit faire face à des dossiers administratifs tout aussi importants comme celui du redécoupage des communautés de communes ou encore celui de l'accueil des gens du voyage. Sur ce dernier point, sachez que Norges a été un temps pressenti pour accueillir un camp permanent d'une cinquantaine de caravanes. Cette proposition semble heureusement abandonnée aujourd'hui.

Il y a quelques jours nous

avons aussi dû changer notre site internet afin de garder ce canal d'information. Cela s'est bien déroulé même si un travail de fiabilisation reste encore à faire. Merci à notre webmaster.

Enfin, si les travaux préparés en 2010 commencent, nous nous préparons à lancer d'autres projets en 2012. Il y aura la fin de la restauration du presbytère, la seconde phase d'aménagement de la source, les travaux de voirie rue du Château d'eau avec la création d'une piste cyclable, l'aménagement des routes de Dijon et de Langres pour en diminuer la largeur afin de ralentir les véhicules et nous espérons aussi pouvoir réaliser un véritable parking à l'école. Si les projets ne manquent pas, nous devons peut être les étaler dans le temps car les finances ne sont pas extensibles et les subventions deviennent rares.

Il y a peu, nous vous avons aussi proposé un nouveau format de fête du village avec la participation active des nombreuses associations de



Emmanuel CLOCHET
Maire

notre commune. En effet, ces festivités habituellement réalisées au 14 juillet drainaient peu de monde. Nous avons donc avancé la date et proposé plus d'animations avec notamment les feux de la Saint Jean en soirée suivis d'un spectacle de magie. Le résultat a été à la hauteur de nos attentes et je crois que chacun a pu profiter d'une superbe journée, la météo nous ayant enfin aidés.

Je terminerai simplement mon propos en vous souhaitant à tous de bonnes vacances à Norges ou ailleurs.

Emmanuel Clochet

L'équipe municipale



Maire

Emmanuel Clochet

1^{er} adjoint en charge des employés communaux :

Claude Carré

2^{ème} adjoint en charge des travaux :

Maurice Chebion

3^{ème} adjoint en charge des relations avec la jeunesse et l'école :

Guy Brebouillet

Les conseillers :

Jacques Beucler	Muriel Lepoint
Chantal Briquez	Christiane Nadisic
Christine Dajnak	Stéphane Paquet
Michel Derepas	Christophe Zehnder
Xavier Lacour	

Pierre Renaud a démissionné le 9 mars 2011

Les différentes commissions

Commission finances : Michel DEREPA S (responsable), Muriel LEPOINT, Christiane NADISIC, Stéphane PAQUET

Commission travaux et patrimoine : Maurice CHEBION (responsable), Chantal BRIQUEZ, Claude CARRE, Xavier LACOUR, Stéphane PAQUET, Pierre RENAUD, Christophe ZEHNDER

Commission urbanisme : Chantal BRIQUEZ (responsable), Christiane NADISIC, Claude CARRE, Michel DEREPA S

Commission école et jeunesse : Guy BREBOUILLET (responsable), Christine DAJNAK, Christiane NADISIC, Jacques BEUCLER, Christophe ZEHNDER

Commission associations et vie sociale : Christine DAJNAK (responsable), Guy BREBOUILLET, Xavier LACOUR,

Commission communication : Stéphane PAQUET (responsable), Chantal BRIQUEZ, Christiane NADISIC, Muriel LEPOINT, Jacques BEUCLER

Les membres des syndicats et communauté :

Communauté de Communes Val de Norge : Emmanuel CLOCHET, Claude CARRE, Maurice CHEBION, Michel DEREPA S

Syndicat d'électrification et de réseaux téléphoniques de Plombières-lès-Dijon : Xavier LACOUR, Stéphane PAQUET, Christine DAJNAK (suppléante)

Syndicat d'adduction d'assainissement des eaux de Clénay Saint Julien : Guy BREBOUILLET, Claude CARRE, Stéphane PAQUET (suppléant), Maurice CHEBION (suppléant)

Syndicat de la Tille, de la Norge et de l'Arnison : Chantal BRIQUEZ, Christophe ZEHNDER,

L'action sociale :

Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriale : Claude CARRE

Centre Communal d'Action Sociale (membres du conseil municipal) : Christiane NADISIC, Guy BREBOUILLET, Jacques BEUCLER, Christine DAJNAK

Une page d'histoire...

Au fil de la Norge

De Norges à la « mal nommée » Magny sur Tille, « la plus belle source de Bourgogne » donna assurément son nom à notre village, le S en plus. Le supplément d'héritage apporté par sa localisation ne s'est quant à lui pas avéré. Cette rivière au court cours contribua toutefois à la richesse des seigneurs.

Les deux terrains récemment acquis par la municipalité s'étirent le long de la Norge depuis la source jusqu'à la voie romaine. Ils appartenaient autrefois aux seigneurs du village qui s'étaient réservés ces parcelles au terrain humide, les seules du finage de Norges à fournir une herbe de qualité. Car, à cette époque, plus que la terre labourable, la prairie était la richesse essentielle.

De petits ruisselets, descendant du coteau de Belvoisin, alimentaient des trous d'eau dans lesquels on mettait à rouir les tiges de chanvre, elles s'y libéraient de la gomme qui unit entre elles leurs fibres, permettant ensuite le filage et le tissage. En patois, on disait qu'on faisait naître le chanvre et les trous aménagés en bas du chemin qui y menait, s'appelaient des naisoires.

Une carte postale ancienne datant de 1902 représente Pierre Musset partant récolter le cresson qu'il vendait chaque semaine sur le marché de Dijon. Pour en avoir le droit, il versait annuellement à la commune la somme de 105 F. Les habitants du village pouvaient aussi cueillir du cresson pour leur consommation personnelle, mais sans entrer dans l'eau ni utiliser un quelconque instrument.

Le cresson ne croît que dans des eaux claires et c'était le cas de celles de la Norge qui avaient la limpidité des eaux issues des terrains calcaires. La source que l'historien bourguignon Courtépée considérait comme étant la plus



337. - Côte-d'Or. - Château de Norges-la-Ville. - L. V. édit

Le château de Norges la Ville

belle de Bourgogne, est ce qu'on appelle une exurgence, elle fonctionne comme un drain pour les terrains qui la surplombent. En 1858, la municipalité l'emprisonna dans un bassin à gradins ce qui permit aux Norgeois d'y puiser leur eau potable de façon plus hygiénique et ce, jusqu'en 1962.

Le docteur Florentin qui exerça longtemps à Norges-le-Bas, faisait remarquer avec malice, qu'en buvant l'eau de la source située en contre bas du cimetière où reposaient leurs parents, les habitants de notre village recevaient un supplément d'héritage.

Une autre carte postale, datant celle-là des années 1925-1930, donne une idée de l'abondance de la rivière. A la mauvaise saison, la

route était creusée par les eaux qui ruisselaient du coteau de l'église et même après qu'elle fut goudronnée, chaque hiver, l'eau sourdait à travers le revêtement. Prises dans le cône d'aspiration de la station de pompage, l'abondance de ces eaux de ruissellement a bien diminué et, actuellement, le débit de la rivière fluctue entre 50 et 1 000 l/s.

Après un modeste cours de 32 kilomètres, notre petite rivière va se jeter dans la Tille sur la commune de Pluvaut en aval de Genlis après avoir traversé Brétigny, Clénay, Saint-Julien, Orgeux, Couternon, Chevigny et Magny-sur-Tille. Cette dernière appellation peut surprendre si l'on ignore qu'avant le 18^{ème} siècle, la Norge était considérée comme une des

(Suite page 6)

(Suite de la page 5)

branches de la Tille. Ces cours d'eau au tracé changeant, se perdaient dans un vaste marais qui s'étendant de Beire jusqu'à Genlis, isolant ce bourg de la capitale bourguignonne pendant de longs mois. En 1752, l'ingénieur Guillaume Saunac assécha le marais en creusant toute une série de canaux, la Tille, la Norge, l'Arnison et tous leurs affluents prirent alors leur individualité actuelle.

Aux temps géologiques une autre vallée affluente à celle de la Norge et sèche aujourd'hui, débutait près d'Epagny et elle a entraîné, quand elle était fonctionnelle, l'accumulation d'importantes

couches d'alluvions qui sont visibles de chaque côté de la voie romaine dans les carrières de Norges et de Brétigny.

La voie romaine a repris le tracé d'une piste de portage de l'époque celtique et la traversée de la rivière au moyen d'un gué constituait une difficulté pour les Gaulois qui l'empruntaient et, c'est tout naturellement, parce qu'elle provoquait un ralentissement, que notre petite rivière a été baptisée par nos ancêtres Norvia. Cet hydronyme prélatin s'est modifié par la suite en Norgia. Ne lit-on pas dans un acte de donation daté de 987 la mention "fluvius qui dicitur norgia", le cours d'eau appelé Norgia ?

La Norge a donné son nom à la fois au hameau qui s'est développé autour du gué et aussi au village, construit un peu à l'écart de la voie, près d'une source abondante mais heureusement protégée des inondations par une situation plus élevée. Sur la carte de la Bourgogne dressée par Sanson d'Abeville en 1658, on peut voir qu'une grande étendue d'eau existait au niveau de la source.

Quant au S qui différencie le nom du village de celui de la rivière, il n'est que fioriture de greffier. D'ailleurs, le village de Laignes et la Laigne, rivière qui y prend sa source, ont connu les mêmes aventures orthographiques.

Chantal Briquez



La Norge en crue

Le budget de la commune

Les investissements

Des mesures d'économies sur le fonctionnement et une recherche permanente de subventions, tels sont les objectifs de la municipalité pour relancer les projets d'investissements et répondre aux engagements électoraux.

Cette année encore, le conseil municipal n'a procédé à aucune augmentation des impôts locaux, pourtant les dépenses 2011 sont exceptionnellement élevées.

En effet le budget d'investissement s'élève à 967 000 € à comparer au 106 000 € de l'an passé.

Cela s'explique principalement par deux projets coûteux, celui du presbytère et celui de la Source qui représentent à eux deux 702 800€.

Les travaux du presbytère sont principalement payés par un emprunt sur 20 ans calculé afin que les mensualités soient légèrement inférieures aux loyers attendus. Le remboursement de cet emprunt ne commencera qu'en 2012, une fois les travaux achevés, en attendant nous ne payons que les intérêts des sommes empruntées.

Concernant les travaux d'aménagement de la source, ceux ci sont étalés sur 2 ans. Cette année nous réaliserons la restauration de la zone humide, le paysagement du terrain de la source, la réalisation du chemin depuis la Source jusqu'au lavoir de Norges le Bas.

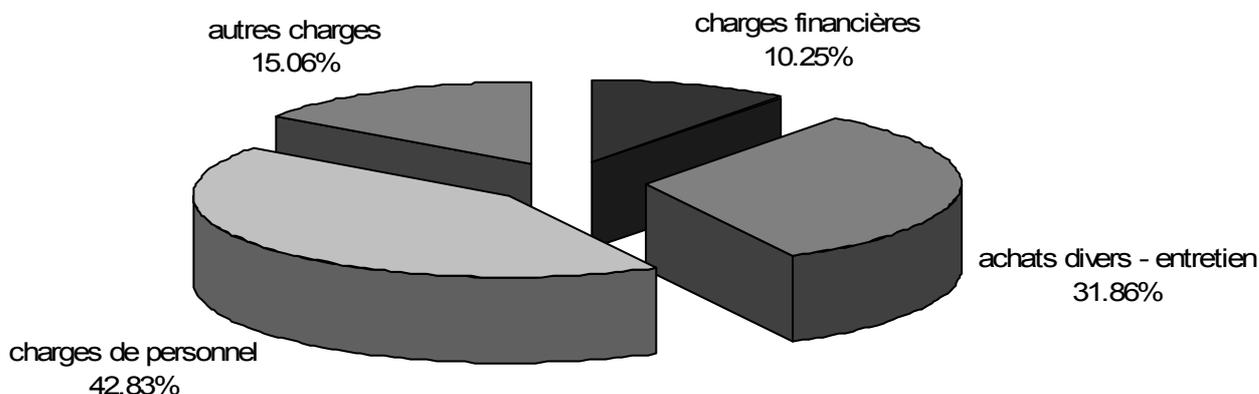
L'an prochain nous réaliserons un abri de près de 100 m² sur le terrain de la source et divers aménagements permettant d'amplifier la convivialité du lieu. Si ce projet est coûteux en 2011, nous avons néanmoins réussi à obtenir 80% de subvention, ce qui est le maximum légal.

En fait, nous avons anticipé en 2010 ces dépenses importantes en minimisant alors nos dépenses. De plus nous bénéficions pleinement du lotissement rue de Malpertuis. En effet, au travers des différentes taxes, cela a rapporté 41 838 € à la commune en 2010, 2011 devant sans doute nous conduire à des recettes équivalentes.

Enfin en 2011, nous bénéficierons pleinement des mesures d'économies prises les années passées (téléphonie, personnel, renégociations d'emprunt,...).

En clair, malgré d'importants investissements cette année, notre budget 2011, largement sous évalué, par prudence, nous permettra encore l'an prochain, de lancer quelques projets nouveaux conformes à nos engagements électoraux.

La répartition des dépenses de fonctionnement en 2010



Syndicats Communauté de Communes

Le syndicat de la Tille, de la Norge et de l'Arnison

Le nouveau syndicat aura à mettre en œuvre les directives européennes. En attendant la finalisation du SAGE, les actions prioritaires du contrat de rivière restent d'actualité.

Dans le numéro de janvier 2011 du bulletin communal, nous vous avons annoncé que le syndicat de la Norge, en tant que tel, serait dissout et qu'il intégrerait le nouveau syndicat de la Tille, de la Norge et de l'Arnison. C'est chose faite à présent et la première réunion du SITNA s'est tenue le 31 mai dernier. Les représentants des 54 communes ont voté le budget du nouveau syndicat et ont fait connaissance avec le technicien qui, dans les prochains mois fera une tournée d'inspection de toutes les berges des rivières du bassin.

Les problèmes de l'eau vus de l'Europe...

En 2006, le Parlement a voté une loi qui transpose en droit français une directive européenne sur l'eau qui impose des objectifs majeurs suivants :

- la non détérioration des eaux souterraines et de surface
- l'atteinte du bon état des milieux aquatiques
- la suppression ou la réduction des pollutions.

Localement, on reste « SAGE »

Cette directive constitue aujourd'hui le cadre des politiques menées dans le domaine de l'eau, et localement, c'est le nouveau SAGE de la Tille qui sera chargé de les mettre en pratique. Ce Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux fixera les objectifs (Gestion quantitative et qualitative des ressources en eau, développement de l'urbanisation, inondations, etc.) que le Contrat de Bassin mettra en œuvre pour une durée de 5 ans. La structure porteuse des travaux définis par le contrat de bassin sera les syndicats (secrétariat, personnel technique, maîtrise d'ouvrage, etc).

La finalisation du SAGE sera effective en 2015 mais les syndicats auront à mettre en œuvre les fiches actions définies par le Contrat de rivière créé en 2008 et qui a recensé les actions prioritaires. L'aménagement de la peupleraie acquise par la municipalité en fait partie.

ETAT DES LIEUX DU BASSIN VERSANT DE LA TILLE

Pour le bassin versant de la Tille, qui aligne 730 km de rivière, les masses d'eau ne satisfont pas actuellement les exigences requises en termes de qualité. Certains milieux aquatiques sont particulièrement dégradés. Ce territoire est en déficit chronique vis à vis de sa ressource en eau et à ce titre, a été classé Zone de Répartition des Eaux pour assurer une gestion plus fine des prélèvements. Du fait de leur teneur élevée en nitrates, cinq puits ont été classés puits Grenelle, ils bénéficieront d'une surveillance accrue.

En bref

Les travaux de la station d'épuration pour Le syndicat intercommunal d'adduction et d'assainissement des eaux de Clénay-Saint-Julien ont débuté au printemps. Ils devraient se poursuivre sur une durée d'environ un an.



La Communauté de Communes Val de Norge



«Val de Norge»

Commission Développement des Coopérations Intercommunales

Ce dernier semestre, la commission de développement des coopérations intercommunales s'est penchée sur l'achat groupé de défibrillateurs. Plusieurs communes souhaitaient procéder à ces investissements dans le courant de l'année. Afin d'éviter que chacun ne cherche la meilleure proposition de son côté, c'est la commission qui a lancé un appel d'offres pour l'achat de 7 défibrillateurs. C'est la société DURUPT qui a fait la proposition la

plus intéressante et a aussi permis à la communauté de communes d'acquérir un défibrillateur « école ». Grâce à cet outil de formation, toutes les communes pourront former leur personnel et les personnes les plus à même d'intervenir (prof de sport, responsables d'associations, ...). Grâce à ce nouveau marché, non seulement les communes bénéficient d'un très bon prix, mais auront en plus les moyens de former leurs habitants à la manipulation d'un défibrillateur.

Commission Élimination, Valorisation des Déchets et Environnement

Suite à la réunion du 19 mai 2011, la Commission Élimination, Valorisation des déchets et de L'environnement de la Communauté de Communes du Val de Norge a décidé de maintenir les portiques à l'entrée des déchèteries, malgré les plaintes de quelques utilisateurs trouvant ces systèmes trop contraignants. Les études démontrent que quelques aménagements simples peuvent avoir un réel impact économique permettant de réguler les

volumes à traiter. C'est notamment le cas pour les remblais. C'est aussi dans la même optique que la Commission envisage l'achat de composteurs. Une enquête doit être faite afin de déterminer les besoins et la crédibilité du projet.

Après maintes péripéties, nous avons bon espoir de voir enfin se réaliser les chemins de randonnées pédestres. Le dossier est envoyé au Conseil Général pour être validé.

Commission Enfance et Jeunesse

♦ Espace jeunes

Bilan positif pour les vacances...

Au cours des vacances de Pâques, les jeunes de la Communauté de Communes ont pu se livrer à des activités très différentes, notamment :

- Croisière fluviale de 5 jours sur la Saône (de Pontallier-sur-Saône à Gray)
- Escalade sur mur (Cime Altitude 245 à Dijon)
- Dodgeball à Brétigny et repas le soir
- Segway à Dijon
- Randonnée à travers plusieurs communes du « Val de Norge » assortie de pique-nique

♦ Micro-crèches

Le bilan financier de la micro-crèche d'Asnières est très positif, avec un taux de remplissage maximum.

Face à ce succès, la Communauté de Communes a décidé d'en construire une à Saint-Julien pour un coût estimé à 205 000 € HT. Après subventions, l'investissement de la communauté de communes serait de 40 000€ HT. Les travaux sont programmés en 2011, pour une ouverture prévue en janvier 2012.

♦ Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA)

La subvention de 300 € est maintenue pour les jeunes qui souhaitent passer le BAFA.

Les représentants de Norges dans les commissions de la Communauté de Communes :

*Asnières les Dijon,
Bellefond,
Brétigny,
Brognon,
Clenay,
Flacey,
Norges-la-Ville,
Orgeux,
Ruffey-lès-Echirey,
et Saint-Julien.*

Commission des Finances :

Michel DEREPAIS

*Commission Élimination,
Valorisation des Déchets et
Environnement :*

Maurice CHEBION

*Commission Enfance et
Jeunesse :*

**Guy BREBOUILLET,
Jacques BEUCLER,
Christiane NADISIC**

*Commission Culture et
Communication &
manifestations
intercommunales :*

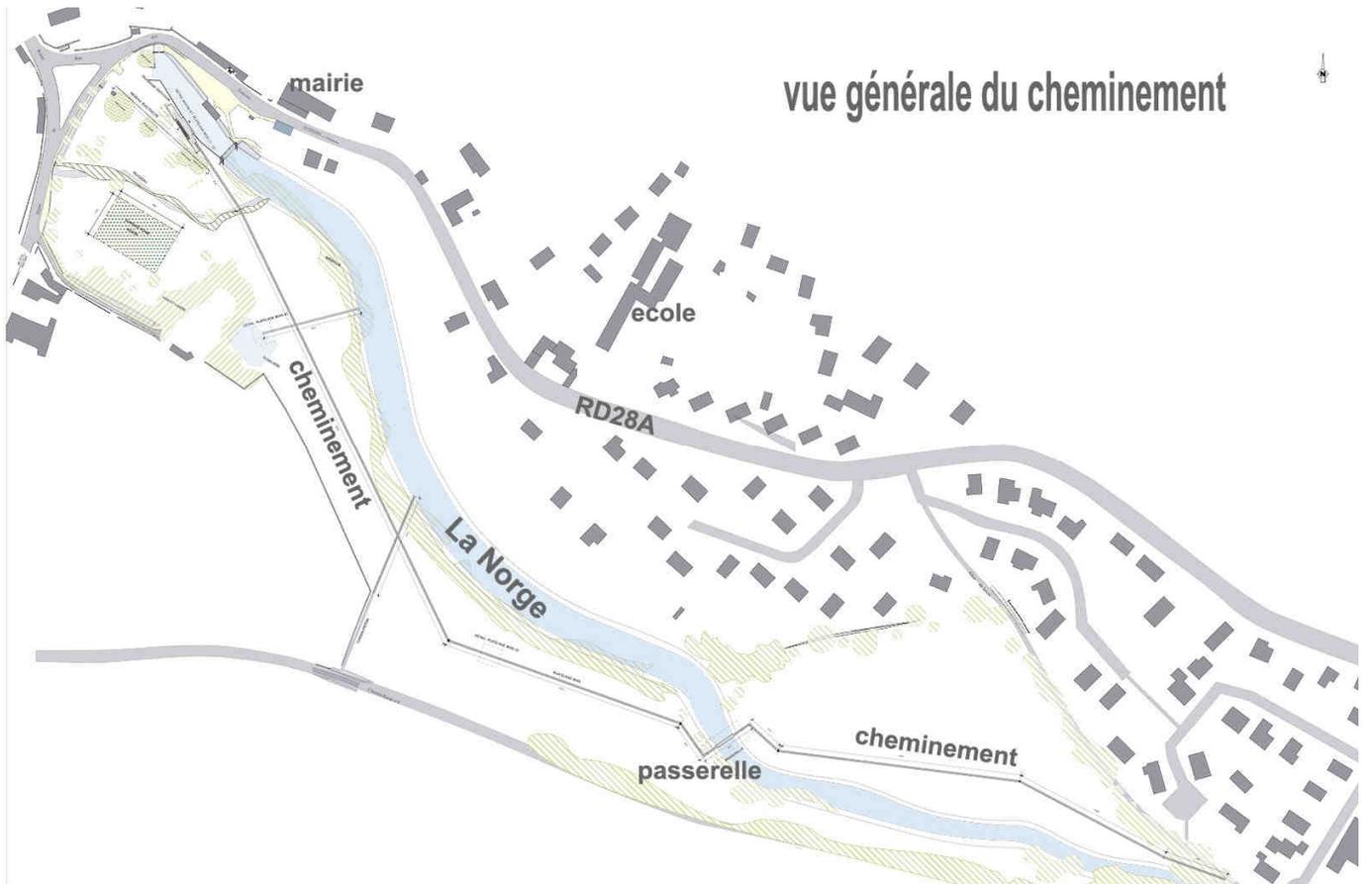
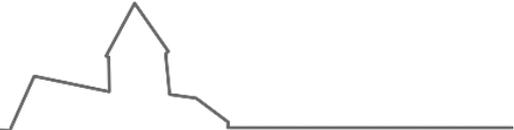
Chantal BRIQUEZ

*Commission Urbanisme
Développement économique
& Infrastructures :*

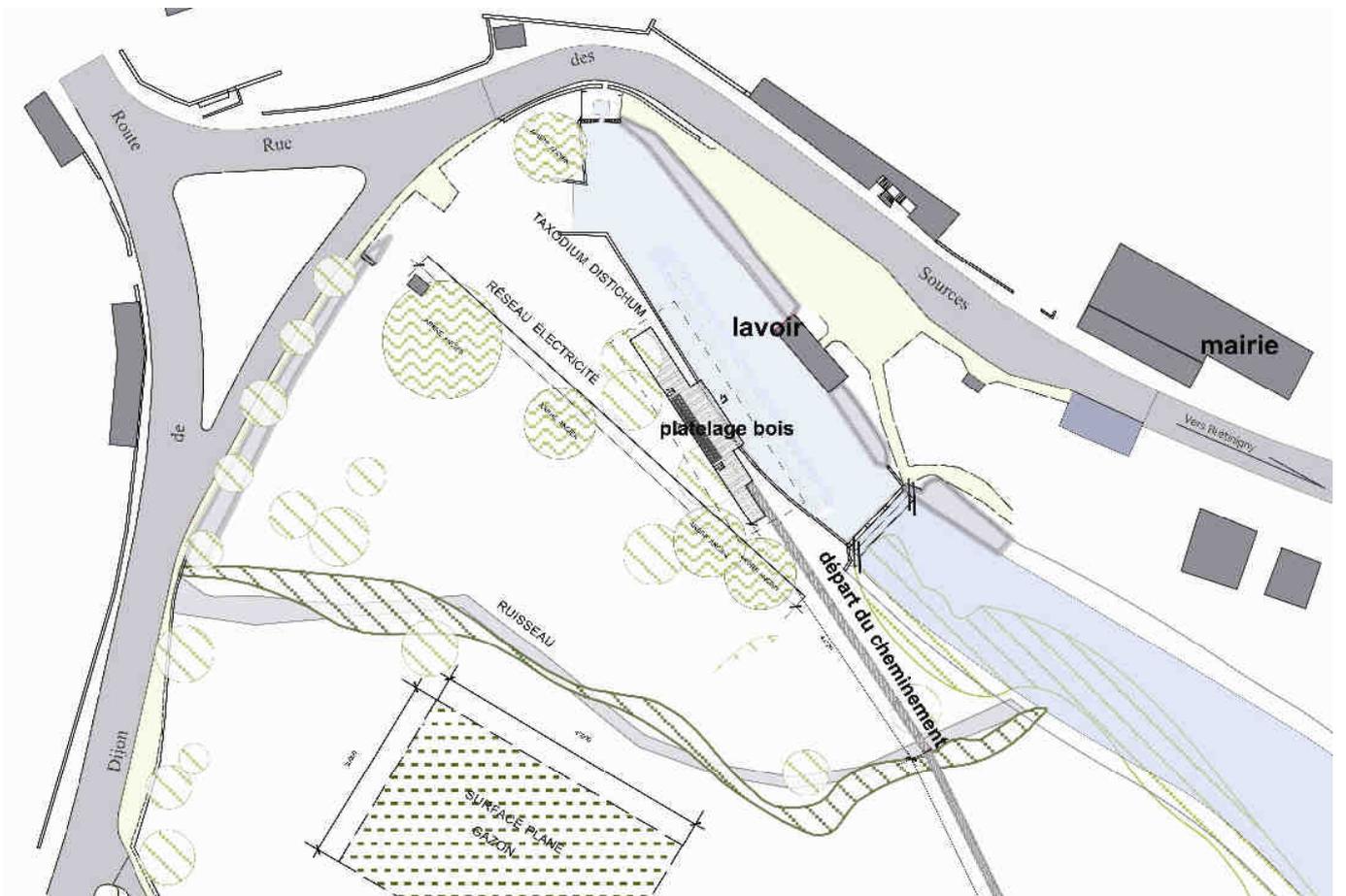
**Claude CARRE,
Stéphane PAQUET**

*Commission Développement
des Coopérations
Intercommunales :*

**Emmanuel CLOCHET
(responsable),
Christine DAJNAK**



vue générale du cheminement



Détail aménagement de l'esplanade de la source

Les dossiers communaux

le projet « Cœur de villages »

Le presbytère

Après avoir choisi le cabinet d'architecte Architude, les études se sont poursuivies tout au long du début d'année pour aboutir au lancement de l'appel d'offres dans le courant du mois de juin. Au moment où vous lirez ces lignes, cet appel d'offres devrait être dépouillé et nous connaissons ainsi de façon plus précise les coûts du

projet.

Les travaux devraient commencer, conformément au planning initial, en septembre ou octobre pour s'achever à la fin de l'été 2012.

Ce sont alors 2 maisons de 70 à 80 m² et deux locaux associatifs qui seront créés. Les logements seront mis en location, le financement du projet étant

calculé pour que les loyers couvrent les remboursements de l'emprunt contracté.

Le projet permettra la restauration du presbytère, une grande bâtisse historique parfaitement intégrée à la place de l'église et donnera à Norges Animation et aux Courlis des locaux de stockage plus adaptés.

La zone humide

L'identité du village renforcée par un projet environnemental

Après près de six mois d'études et autant de recherche de partenaires financiers, le projet d'extension du terrain de la source et de restauration de la zone humide peut enfin commencer. Ce projet est d'une grande importance car il concerne la source de la Norge, l'identité même de notre village.

Afin de mettre toutes les chances de notre côté, nous avons fait appel à un cabinet de paysagistes de réputation nationale.

Il a assisté la commune dans ses réflexions, ce qui nous a conduit à :

- l'agrandissement du terrain de la source tout en laissant encore une place à un espace naturel qui comprendra un terrain de sport.

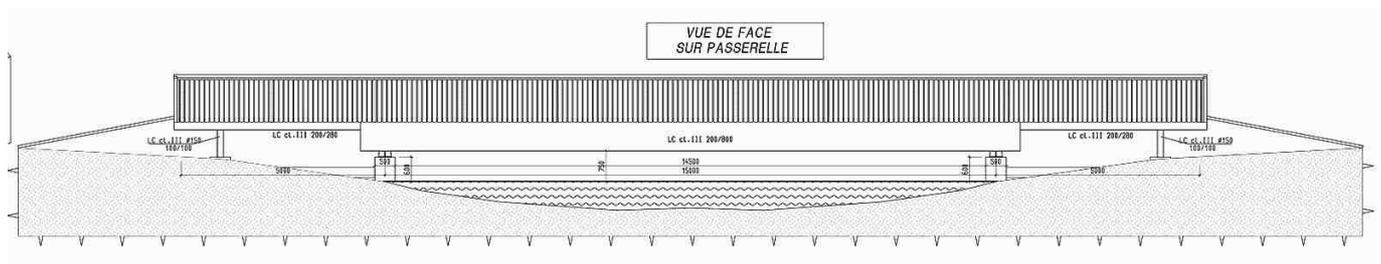
- la création d'un chemin sur pilotis bois qui conduira de la Source au lavoir de Norges le Bas. Ce chemin au cœur de cette zone humide aura des ramifications vers la Norge, vers le chemin des Naizoires et vers une mare naturelle située à côté de la station de pompage.

L'extension du terrain de la source ne pourra se faire qu'en abattant les peupliers actuels. Ils étaient de toutes façons en fin de vie et devaient être coupés avant 3 ans pour des raisons de sécurité. Ils sont néanmoins emblématiques du terrain actuel.

Si la recherche des aides pour ce projet n'a pas été simple, elle a quand même permis d'aboutir à l'aide maximale de 80% à laquelle

la commune pouvait prétendre. Si le projet coûte près de 366 000 €, il restera à la charge de la commune moins de 75 000 €. Une somme déjà importante !

Il faut aussi considérer que ce projet n'est qu'une première étape dans le réaménagement de la place de la source. En effet nous étudions parallèlement la réalisation d'une surface abritée d'environ 100 m², la restauration du lavoir, la réalisation de sanitaires et de structures de jeux pour jeunes enfants. Bref, en 2012, d'autres travaux continueront permettant d'ici 2 ans de valoriser encore plus notre village.



Le(s) dossier(s) du golf

Sur la commune, le golf de Norges est malheureusement plus connu pour ses procès contre la municipalité que par les manifestations de qualité qui s'y déroulent. Nous ne pouvons que constater cet état de fait. En effet aujourd'hui toute correspondance avec le golf passe par son avocate. Ce n'est pas un gage de

fluidification des relations. Après le procès intenté contre la commune nous reprochant d'avoir empêché la réalisation du projet « Norges Resort », une nouvelle action en justice a vu le jour : le golf conteste la délibération du conseil municipal qui demande au Conseil Général des subventions pour réaliser des travaux route de

Messigny ! Un nouveau procès aux motivations surprenantes et où, une nouvelle fois, des sommes importantes sont demandées en dédommagement. En effet, le golf considère que l'état de la voirie génère une perte de recette de 10%, c'est donc la somme qu'il nous réclame !

Un avenir pour le domaine des Antonins ?

En 2006, un premier permis de construire avait été délivré à la société Espace 2 pour la construction de trois immeubles et quelques pavillons sur le terrain de l'ancien Hôtel « Tebaldini ». En 2008, nous avons pu casser ce permis de construire qui apportait de nombreuses nuisances au voisinage. Dans les discussions qui ont suivi, nous avons accepté la réalisation d'un immeuble pour les personnes âgées avec deux cellules commerciales. Le nouveau permis a été délivré en 2008. De-

puis, la crise immobilière est passée par là, les lois de défiscalisation aussi, le projet devient donc difficile à commercialiser, or il faut aujourd'hui sur ce type d'opération avoir 40% du projet vendu pour que les banques prêtent des fonds. En 2009, la commune a modifié le PLU sur le cœur de village pour ne pas être contrainte de devoir accepter ces opérations immobilières. Maintenant, soit le projet se commercialise très rapidement, soit le permis deviendra caduc. Dans ce second cas, le ris-

que pour la commune est de voir le terrain abandonné pendant longtemps. Sinon, le terrain sera vendu à un autre promoteur qui devra respecter une densité imposée par le nouveau PLU, soit 15 logements maximum sur la parcelle, 15 logements devant respecter des règles strictes pour s'insérer au mieux dans le cœur de village. En clair un dossier à rebondissements qui pourrait prendre du temps mais qui perd de son ampleur au fil des mois.

Un premier bilan pour le comité fleurissement

La sécheresse qui sévit depuis le printemps, et pourrait bien durer cet été, nous oblige à marquer le pas dans nos travaux de fleurissement et nous donne l'occasion de faire le point à mi-mandat.

Ces trois ans nous ont permis de sélectionner les différents lieux à mettre en valeur et ce n'est pas facile dans une commune assez vaste. A eux seuls, les espaces verts que l'on doit tondre occupent une surface d'un hectare et demi. La nouvelle tondeuse se révèle bien utile. Trente deux jardinières ont été disposées sur les voies communales, certaines groupées par deux, seront enrichies d'arbustes plantés directement dans le sol, afin d'obtenir un effet de masse.

Peu à peu aussi nous veillons à ce que chaque jardinière garde un décor en hiver. Même souci de recherche de diversité végétale pour les 27 massifs qui doivent être faciles d'entretien et conserver un caractère libre et rural. Des exceptions pourtant : le jardin contemporain avec ses cadres rouges et ses arbustes taillés, et le jardin japonais dont les larges dalles mèneront à une lanterne comme le veut la tradition. Autre tradition, bien norvégienne celle-là : les lilas qui fleurissaient l'ancien clos, remplacé aujourd'hui par un lotissement, sont de retour, même dans les jardinières qui bornent la rue dite des lilas ! Ces trois massifs comme la vigne et le coteau

de l'église peuvent être considérés comme terminés.

Les autres massifs et toutes les jardinières devront encore être enrichis de plantes vivaces, afin de pérenniser le décor et de diminuer l'entretien et l'arrosage. Ce sera la tâche du Comité fleurissement pour les années qui viennent.

Les membres

Corinne Chebion, Edith Gatignol, Madame Gendre Patrick Dalstein, Clément Dumont, Denis Mailler, Chantal Briquez, Christiane Nadisic, Maurice Chebion

CDCI * : Madame la préfète concerte

Une loi de décembre 2010 prône le regroupement des petites communautés de communes afin d'avoir des communautés de communes d'un minimum de 5 000 habitants. L'objectif de cette loi est de diminuer le coût de fonctionnement des structures de l'Etat. On peut être sceptique sur l'atteinte du résultat, la loi s'applique néanmoins et ce, avant la fin 2011 !

La préfète de Côte d'Or a donc créé une *Commission Départementale des Coopérations Intercommunales (CDCI) afin de

« concerner » les regroupements des communautés de communes.

Dans un premier temps, la communauté de communes du Val de Norge forte de ses 8 200 habitants, n'était pas concernée par cette loi. C'était sans compter les communautés de communes voisines qui elles, trop petites, doivent trouver des possibilités d'agrandissement.

A ce jour, le projet départemental prévoit le regroupement de notre communauté de communes avec celle de Lavière, Forêt et Suzon qui comprend les communes de

Savigny, Messigny, Darois, Prenois et Etaules.

Tous les maires de notre communauté de communes refusent cette fusion, considérant que nous avons peu de points de convergences avec des communes éloignées comme Darois ou Prenois. Les conseils municipaux votent donc, les uns après les autres, la même délibération refusant ce regroupement.

Les prochaines semaines seront donc déterminantes pour l'avenir de notre communauté de communes...

Le site internet de Norges change de couleurs

Le site internet de Norges hébergé par cybercommunes (détenu par le Bien Public et le Journal de Saône et Loire) depuis avril 2005 a fermé ses portes, officiellement pour des raisons techniques relatives à la mise aux normes actuelles des sites internet. Norges a donc été contraint de changer d'hébergeur, donnant ainsi une occasion pour notre commune de proposer une présentation plus moderne et

conviviale.

La communauté de communes qui proposait initialement la solution d'hébergement cybercommunes s'est orientée sur la proposition bénévole d'un habitant de Brétigny qui a réalisé une plate-forme commune pour l'ensemble des villages du Val de Norge.

Après étude de différentes solutions, dont celle proposée par la communauté, Norges a opté pour

un hébergeur extérieur afin d'acquérir une plus grande indépendance tant en terme technique qu'en terme de créativité.

Depuis le 29 juin, www.norges.fr arbore donc de nouvelles couleurs. Ce nouveau site dispose de nouvelles fonctionnalités (newsletter, contributions...), permettant ainsi à la commune d'être en phase avec la communication internet d'aujourd'hui.

La route de Messigny remise à neuf

Comme vous avez pu le constater des travaux importants de voirie ont été effectués sur la route de Messigny. Un reprofilage général a été réalisé pour redonner à la chaussée un profil uniforme. Malheureusement les travaux ont subi des aléas météorologiques inhabituels de par l'intensité des précipitations qui ont littéralement détrempe la sous couche qui venait d'être mise en place.

Une première couche de bitume et des gravillons ont été répandus pour éviter que le support soit de nouveau détrempe, mais cette fois, c'est la chaleur qui a occasionné des détériorations sur ce revêtement provisoire. Les travaux ont pu être terminés dans des conditions plus satisfaisantes et nous espérons qu'ils vous donneront satisfaction.



Action sociale

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

Voyage à 300 à l'heure

Comme tous les ans, le CCAS de Norges la Ville proposera un voyage à nos aînés. C'est pour eux un moment de retrouvailles, pour la commune et son conseil municipal un moment d'échange avec ceux qui ont fait l'histoire du village. Cette année, nous profiterons de l'inauguration du

**LES
PERSONNES
NOMMEES**
Mme Deulvot
Mme Jouan,
M. Faivre

TGV Rhin Rhône, pour faire un voyage inaugural en TGV entre Dijon et Mulhouse. La date n'est pas encore fixée, le programme précis non plus, mais les places sont réservées pour le courant du mois de novembre. Dès la fin de l'été, les choses seront précisées permettant de finaliser ce voyage très VIP.

Chaque année de nouveaux jardiniers

Cette année 5 nouveaux jardiniers ont pris possession de leurs parcelles. Ces nouvelles adhésions ne font que démontrer une nouvelle fois l'utilité sociale et conviviale de cette action. Il reste encore quelques parcelles. Ne perdez pas de temps des contacts sont déjà en cours avec de nouveaux jardiniers pour l'an prochain. Si vous êtes intéressés, renseignez-vous à la mairie pour connaître les conditions d'exploitation. A

cet effet, il semble important de rappeler qu'un règlement existe et qu'il doit être respecté par tous les jardiniers notamment en ce qui concerne l'arrosage des plantations. Celui-ci ne doit se faire qu'à l'arrosoir ce qui exclut tout autre système (tuyau, oscillant...) Le CCAS se réserve le droit d'intervenir si ce règlement n'est pas respecté. Nous sommes dans une période de sécheresse, pensez à économiser la ressource en eau.

Publicité : les partenaires du dernier bulletin municipal

<p>ADL Découpe béton 03 80 31 59 88 contact@adl-decoupe.fr ZA Beauregard Sciage et carottage de béton et pierres Sans vibration et sans poussée</p>	<p>RUDO Chantier 03 80 74 04 54 info@rudo-chantier.com ZA Beauregard Déconstruction désamiantage Certification qualibat 1512 et 1513</p>	<p>ABSP 03 80 76 50 53 ZA Beauregard abs21t@yahoo.fr Peinture sablage thermolaquage</p>
<p>Valérie coiffeuse à domicile 06 74 47 03 06 18, rte de Dijon Coiffure à domicile hommes femmes enfants</p>	<p>Opatio piscines et spas 03 80 355 606 www.opatiopiscinesetspas.fr ZA Beauregard Piscines prêts à plonger Spas saunas hsmmams Mobilier de jardin Sécurité piscines</p>	<p>Nous rappelons que la liste de l'ensemble des commerces et artisans figure sur www.norges.fr rubrique commerces</p>

Les informations diverses

Les Informations utiles

⇒ Les assistantes maternelles

Liste des assistantes agréées, transmise par le Service Protection Maternelle et Infantile du Conseil Général.

nom	prénom	adresse	tel
BLAU CORTES	Maria Joséphine	7, impasse de la Bergerie	03 80 76 59 41 port 06 46 22 63 74
BORNEL	Véronique	10, lotissement des Antonins	03 80 35 52 21
FROMONT	Isabelle	39, route de Langres	03 80 35 52 50 port 06 65 41 66 29
GABIER	Céline	27, route Langres	09 51 61 77 25
GALLIMARD	Carole	3, impasse en Brise Jambe	03 80 35 50 73
JANSEN	Véronique	4, bis voie Romaine	03 80 35 52 25
LAPREVOTTE	Patricia	11, rue Charles Tissot	09 66 40 90 16
PERY	Carine	Cessation d'activité	

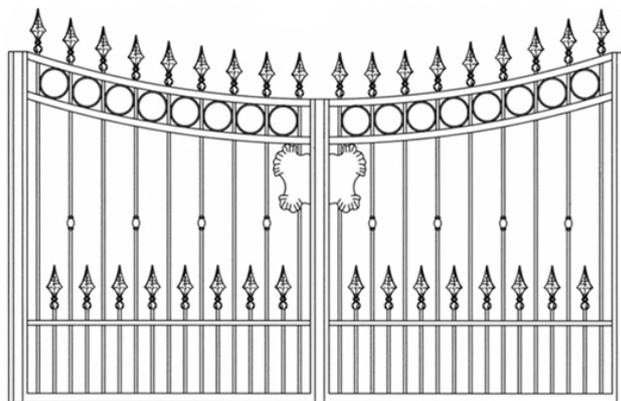
Publicité



Serrurerie
Ferronnerie
Chaudronnerie
Soudure inox

Thierry MOUILLON

ZA de Beauregard
21490 Norges-la-Ville
tél/fax : 03 80 35 51 14



réalisation de portails - grilles - rampes - garde corps



⇒ **Santé urgences**

Pompiers tel 18, depuis portable 112

SAMU tel 15

SOS Mains

Clinique de Fontaine-les-Dijon
03 80 55 55 55
1 rue des Créots
21121 FONTAINE LES DIJON

SOS medecins 36 24

4 impasse Prosper Gallois
21300 CHENOVE

C.H.U Hôpital Général

3 rue Faubourg Raines 21000 DIJON
03 80 29 30 31
<http://www.chu-dijon.fr/>

⇒ **Déchets**

Déchèteries

La communauté Emmaüs de Norges gère les deux déchetteries de Norges et de St Julien pour le compte de la Communauté de Communes du Val de Norge. Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

Ordures ménagères et tri sélectif

Ramassage le mardi
Semaines paires : caissettes bleues et jaunes
Semaines impaires : caissettes vertes et jaunes

Horaires d'ouverture	ETE	HIVER
	1er avr - 30 sept	1er oct- 30 mars
Déchèterie SAINT-JULIEN		
Lundi	9h-12h	9h-12h
Mercredi	15h-18h	14h-17h
Samedi	9h-12h	9h-12h
	14h-19h	14h-17h
Déchèterie NORGES - LA- VILLE		
Lundi	15h-18h	14h-17h
Mercredi	9h-12h	9h-12h
Samedi	9h-12h	9h-12h
	14h-19h	14h-17h



Encombrants

Le ramassage des OBJETS ENCOMBRANTS s'effectue désormais gratuitement après prise de RENDEZ-VOUS au SERVICE DEBARRAS de la Communauté EMMAUS

tel : 03.80.23.80.11



Caisse jaune : attention aux erreurs de tri !

Les erreurs de tri des emballages destinés à la caisse jaune sont nombreuses. Dans cette caisse ne se retrouvent que des emballages.

Or, un emballage "mal trié" coûte plus cher que s'il était mis directement aux ordures ménagères.

Dans la caisse jaune on ne doit déposer que :

- ◆ Les bouteilles et flacons en plastique
- ◆ Les emballages métalliques, les boîtes de conserves
- ◆ Les briques alimentaires
- ◆ Les emballages papier, cartonnettes et cartons
- ◆ Les barquettes alimentaires
- ◆ Les aérosols

Ne pas mettre :

- ◆ Le plastique agricole
- ◆ Les emballages de produits toxiques
- ◆ Les bouteilles d'huile
- ◆ Les petits emballages en plastique (pot de yaourt, crème, fromage blanc, œufs, pots de fleurs)
- ◆ Les films plastiques
- ◆ Les barquettes en polystyrène
- ◆ Les gros cartons

Triez malin :

- Ecrasez vos emballages pour un gain de place mais ne les emboîtez pas les uns dans les autres
- Ne pas laver les emballages, mais bien les vider.

⇒ Réseaux

Eau potable

Lyonnaise des Eaux
Centre relation clientèle
12 bd Dr Jean Veillet - BP 26629
21066 Dijon cedex
du lundi au vendredi 8h-19h samedi 8h-13h
tel : 0 810 374 374
Urgences tel : 0 810 874 874

Assainissement (eaux usées)

S.A. Bertrand
32 avenue Gambetta
89000 Auxerre
Pour toute intervention (24h/24 - 7j/7)
tél 06 26 61 65 43

⇒ Divers

Correspondant du Bien Public

Alain Thiry - tel : 03 80 35 52 27

Cantine Garderie :

tel : 03 80 33 47 43 (Répondeur)

École de Norges

Maternelle et primaire - tel : 03 80 35 70 19

École de Bretigny

Primaire - tel : 03 80 35 70 19

Centre de loisirs

UFCV Bourgogne
29, rue J.B. Baudin - 21000 Dijon
tel : 03.81.52.56.80 - fax : 03.80.65.21.77

Gendarmerie

Brigade de Messigny et Vantoux
Allée des Chenevières
21380 Messigny et Vantoux
tel 03 80 44 90 31
urgence le 17

Alertes METEO

répondeur 08 92 68 02 21 ou 32 50
site <http://www.meteofrance.com>

SPA chenil refuge de Jouvence

Route de Val Suzon - tel : 03 80 35 41 01
La SPA ayant signé une convention avec la Commune, ses services peuvent intervenir pour capturer chats ou chiens errants. Il suffit de téléphoner à la mairie, à la gendarmerie, aux pompiers ou directement au refuge de Jouvence à Messigny-et-Vantoux du lundi au samedi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

**Électricité - Gaz**

EDF GDF : unité d'exploitation
65, rue de Longvic
BP 129
21004 Dijon cedex
Dépannage électricité (24h/24 - 7j/7)
tel : 0 810 333 021
Client particulier (gestion des contrats EDF)
tel : 0 810 040 333
Dépannage gaz (24h/24 - 7j/7)
tel : 0 810 433 021
Client particulier (gestion des contrats GDF)
tel : 0 810 800 801

LA POSTE

**La Poste Ruffey**

rue des Écoles
21490 RUFFEY LES ECHIREY
tel 03 80 10 31 14
fax 03 80 10 31 12

Heures d'ouverture* :

Lundi, Vendredi : 9h30 -12h00, 14h30 - 17h30
Mardi, Mercredi, Jeudi : 14h30 -17h30
Samedi : 9h00 - 12h00

La Poste Saint Julien

23 rue du Centre
21490 SAINT JULIEN
tel 03 80 23 22 01

Heures d'ouverture* :

Lundi au Vendredi : 9h30 -12h00, 14h30 - 17h30
Samedi : 9h00 - 12h00

Levée des boîtes aux lettres à Norges : 9h00
(route de Langres, Mairie, Voie Romaine)

* Attention, possibles changements à cause des horaires d'été du 11/07/11 au 15/08/11



La durée de conservation des papiers

valable au 16 avril 2010 - extrait du site officiel de l'administration française, Service-Public.fr
 Pour plus d'informations consultez l'adresse <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F19134.xhtml>

assurances

Quittances et primes **2 ans**
 Quittances, avis d'échéance, preuve du règlement ; courrier de résiliation et accusé de réception

Contrats d'assurance habitation et automobile **Durée du contrat + 2 ans**
 Le contrat doit être conservé tant qu'il n'est pas résilié puis 2 ans après sa résiliation. Les factures d'achat et de réparation des biens doivent également être conservés pendant toute la durée du contrat

Dossier "dommages corporels" **10 ans**
 Les papiers (factures, expertises, certificats médicaux) doivent être conservés 10 ans après la fin de l'indemnisation, voire plus longtemps si des séquelles sont prévisibles.

Assurance sur la vie et assurance décès **Durée du contrat + 10 ans**
 Le bénéficiaire peut faire valoir ses droits pendant 10 ans à partir de la date à laquelle il a eu connaissance du contrat d'assurance vie, en apportant la preuve de son ignorance jusqu'à cette date.

voiture

Contravention **3 ans**
 A compter de la condamnation

Facture (achat, réparation...) **Durée de conservation du véhicule**

banque

Chèques à encaisser **1 an et 8 jours**
 Passé ce délai, la banque n'a pas à le payer

Prêt à la consommation **2 ans**
 A compter de la dernière échéance du crédit

Prêt immobilier **2 ans**
 A compter de la dernière échéance de l'emprunt

Relevé de compte, virement, prélèvement, remise de chèque ou d'espèce, talons de chèque **5 ans**
 Ce délai correspond à celui de l'action civile

famille

Actes d'état civil (copies intégrales et extraits) **indéfinie**
 Les actes d'état civil sont valables en principe sans limitation de date. Toutefois, dans certains cas (en vue du mariage notamment), il doivent avoir été délivrés depuis moins de 3 mois ou 6 mois.

Remboursement des cotisations d'allocations familiales **3 ans**
 Les caisses disposent d'un délai de 3 ans pour réclamer le remboursement des sommes indûment versées (sauf en cas de fraude ou de fausse déclaration).

Jugement de divorce, jugement d'adoption..... indéfinie
En cas de perte, une copie sera fournie par le tribunal.

Acte de reconnaissance d'un enfant..... indéfinie
La mairie peut en délivrer une copie.

Mariage (contrat, documents relatifs aux biens apportés ou acquis lors du mariage par donation ou legs) indéfinie
En cas de perte du contrat de mariage, s'adresser au notaire qui l'a établi,

Livret de famille..... indéfinie
En cas de perte, un duplicata peut être obtenu à la mairie.

Testament, succession indéfinie

logement

Factures d'électricité et de gaz..... 2 ans

Factures d'eau 4 ou 2 ans
4 ans si la distribution de l'eau est assurée par une personne publique, 2 ans s'il s'agit d'une entreprise privée

Facture de téléphone..... 1 an

Factures liées aux travaux..... 10 ans ou 30 ans
Dépend de la nature des travaux

Certificat de ramonage..... 1 an

Attestation d'entretien annuel des chaudières dont la puissance est comprise entre 4 et 400 kilowatts
..... 2 ans au minimum

Titre de propriété..... indéfinie
Jusqu'à la revente

Charges de copropriété et correspondances avec le syndic 10 ans

Procès-verbaux des assemblées générales ou extraordinaires de copropriété..... 10 ans
délai de contestation des décisions prises par les assemblées

Contrat de location..... indéfinie
Pendant toute la durée de la location et les 5 années suivantes. L'état des lieux et la quittance de versement du dépôt de garantie doivent être conservés jusqu'au remboursement.

Inventaire du mobilier pour les locations meublées indéfinie
Pendant toute la durée de la location.

Quittance de loyer..... 5 ans

impôts et taxes

Impôt sur le revenu 3 ans

A compter de l'année qui suit l'année d'imposition.

Par exemple, la déclaration de revenus de 2007 est à conserver jusqu'à la fin 2010.

Impôts locaux (taxe foncière, taxe d'habitation) 1 an

Les avis d'impôts locaux doivent être conservés jusqu'à la fin de l'année au titre de laquelle l'imposition est due.

Attention : depuis 2005, l'avis de redevance est commun avec l'avis de taxe d'habitation.

Preuve du paiement des impôts 4 ans

travail

Bulletin de salaire, contrat de travail, certificats de travail indéfinie

Jusqu'à la liquidation de la retraite

Pièces utiles pour réclamer le paiement (salaire, indemnité de licenciement) 5 ans

Allocations chômage (paiement) 2 ans

Les actions en paiement des allocation chômage se prescrivent au bout de 2 ans.

Allocations chômage (restitution) 3 ans

Pôle emploi - Assédic dispose d'un délai de 3 ans pour réclamer les sommes indûment versées.

Titres de paiement de la pension de retraite à Vie

Ils peuvent être demandés pour le calcul des droits à la pension de réversion, s'il y a lieu.

santé

Remboursement d'assurance maladie et maternité 2 ans

Les caisses disposent d'un délai de 2 ans pour réclamer le remboursement des sommes indûment versées (sauf en cas de fraude ou de fausse déclaration).

Mutuelle (carte, remboursement, ...) variable

Au minimum suivant les délais prévus dans le contrat pour adresser une demande de remboursement.

Ordonnance 1 an

La délivrance de la plupart des médicaments peut se faire dans l'année qui suit leur prescription.

Versement d'indemnités journalières variable

Au minimum jusqu'à la liquidation des droits à retraite dans l'hypothèse où la validation de ces périodes n'aurait pas été faite.

Remboursements, indemnités journalières, certificats et examens médicaux au titre d'un accident du travail indéfinie

Il est préférable de conserver indéfiniment tous les documents, en cas de rechute ou d'aggravation de l'état de santé de la victime.

Capital décès 2 ans

L'avis doit être conservé 2 ans à compter du jour du décès.

Carnet de vaccination, carte de groupe sanguin, carnet de santé de l'enfant indéfinie

Pour le carnet de santé : au moins pendant la minorité de l'enfant.

Certificats, examens médicaux, radiographies indéfinie

Les documents doivent être conservés car ils peuvent être utiles en cas de rechute ou d'aggravation de l'état de santé.

DÉCLARATION DE NAISSANCE

Se fait à la mairie du lieu de naissance

Pièces à fournir :

- Une carte d'identité
- Le certificat du praticien
- Le livret de famille s'il en existe un

EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE

Les démarches dépendent du lieu de naissance

Demandeur né en métropole : mairie du lieu de naissance

Demandeur français né à l'étranger ou demandeur né à l'étranger et ayant acquis la nationalité française :

- Par courrier : Service central de État Civil 44941 NANTES CEDEX 9

- Par internet : http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-formulaires_831/etat-civil_3106/_67184.html

- Par télécopie au numéro suivant : 02 51 77 36 99

- Par minitel : taper 3615 code SCEC puis touche envoi

Demandeur né dans un département ou territoire d'Outre-mer : mairie du lieu de naissance ou Ministère de l'Outre-mer Service de l'Etat civil 27 rue Oudinot 75700 PARIS

Dans la demande préciser le nom de famille, les prénoms, les dates et lieu de naissance, nom et prénom du père, nom de naissance et prénoms de la mère ainsi que l'adresse personnelle pour l'expédition de l'acte.

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ (CNI)

documents à fournir dans tous cas :

- Formulaire de demande CERFA
- Deux photos identiques (format 35/45mm, couleur ou noir et blanc). Les directives administratives étant très précises, le mieux est de s'adresser à un photographe professionnel.
- Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (facture de téléphone, d'eau, d'électricité...)

Première demande

- Justificatif d'état civil et éventuellement de nationalité ou passeport (sécurisé ou périmé depuis moins de 2 ans)

Renouvellement

- Ancienne CNI sécurisée ou passeport sécurisé et ancienne CNI cartonnée ou ancienne CNI cartonnée et justificatif d'état civil et éventuellement de nationalité.
- En cas de vol ou de perte, la déclaration de vol ou de perte (en remplacement de l'ancienne CNI) + timbres fiscaux 25€

La présence du demandeur, adulte ou enfant quel que soit son âge, est obligatoire.

Cas d'un enfant mineur dont les parents sont divorcés, fournir en plus :

- une copie du jugement de divorce
- une attestation du parent demandeur certifiant que le jugement n'a pas fait l'objet d'instance modificative

La carte nationale d'identité est valable 10 ans

VOYAGES SCOLAIRES - AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE

Pendant le dernier trimestre de l'année scolaire, vos enfants partent souvent en voyage avec leur classe. Naturellement, ils seront munis de leur carte nationale d'identité en cours de validité mais s'ils sont mineurs, ils doivent aussi pouvoir présenter une autorisation de sortie de territoire.

Cette autorisation est à demander à la mairie par un des deux parents qui devra présenter le livret de famille, sa carte d'identité et celle de l'enfant. En cas de divorce des parents une photocopie du jugement leur sera demandée.

Cette autorisation leur sera remise immédiatement.

RECENSEMENT DANS LE CADRE DU SERVICE NATIONAL

Les jeunes gens et les jeunes filles sont tenus de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans et la date du mois suivant en se présentant en mairie munis d'une pièce d'identité et du livret de famille de leurs parents. L'attestation qui leur sera alors remise est nécessaire pour la constitution des dossiers d'examen, de concours, de permis de conduire, etc

JUSTIFICATIF DE DOMICILE (CARTE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT) - CAS PARTICULIER

Si le demandeur est hébergé, il doit produire :

- un justificatif d'identité au nom de l'hébergeant
- un justificatif de moins de 3 mois au nom de l'hébergeant
- une lettre de l'hébergeant certifiant que le demandeur habite chez lui depuis plus de 3 mois.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

- En se rendant à la mairie avec une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) et un justificatif de domicile
 - Par courrier en envoyant à la mairie le formulaire (disponible sur service-public.fr), accompagné de la copie de votre pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.
- Il est possible de s'inscrire à tout moment de l'année mais vous ne pourrez voter qu'à partir du 1er mars de l'année suivante.



P.A.C.S.

Le Pacs (PActe Civil de Solidarité) est un contrat d'union passé entre deux personnes de sexe identique ou non entre lesquelles il n'existe aucun lien de parenté ou d'alliance.

La démarche est à accomplir au greffe du tribunal d'instance du lieu de résidence qui indiquera les pièces à fournir. Parmi ces pièces figure une convention de Pacs qui engagera les deux partenaires sur les modalités de leur vie future. Mieux vaut prendre rendez-vous avec un notaire ou un avocat pour établir le contenu de cette convention.

PIECES A FOURNIR POUR UN MARIAGE

- Chaque futur époux doit fournir :
- La feuille de renseignements fournie par la mairie dûment remplie
 - Un extrait d'acte de naissance délivré depuis moins de 3 mois à la date du mariage
 - Une attestation certifiant sur l'honneur de l'indication de leur domicile
 - La liste des témoins majeurs (joindre une photocopie de la carte d'identité)
 - Un certificat du notaire s'il a été fait un contrat de mariage

Cas particuliers

- Futur marié étranger : se renseigner auprès du secrétariat de mairie
- Futurs mariés mineurs : fournir le consentement de leurs pères et mères
- Veuf ou veuve : fournir un acte de décès du conjoint
- Divorcé(e) : un extrait de naissance avec mention du divorce

EXTRAIT D'ACTE DE MARIAGE

- à retirer à la Mairie du lieu de mariage
- Préciser la date du mariage et les noms et prénoms des conjoints.



PASSEPORT

documents à fournir dans tous cas :

- Formulaire de demande
- Deux photos identiques (format 35/45mm, couleur ou noir et blanc). Les directives administratives étant très précises, le mieux est de s'adresser à un photographe professionnel.
- Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (facture de téléphone, d'eau, d'électricité...)*
- Un Justificatif de la qualité du représentant légal du mineur

Première demande

- Justificatif d'état civil et éventuellement de nationalité ou CNI (sécurisée ou périmée depuis moins de 2 ans)

Renouvellement

- Ancienne passeport sécurisé ou passeport non sécurisé périmé depuis moins de 2 ans ou CNI sécurisée ou passeport périmé depuis plus de deux ans et justificatif d'état civil et éventuellement de nationalité.

Perte ou vol

- La déclaration de vol ou de perte et, dans le cas où le passeport était périmé depuis plus de 2 ans : la CNI sécurisée ou périmée depuis moins de 2 ans ou un justificatif d'état civil et éventuellement de nationalité.
- Les enfants mineurs doivent disposer d'un passeport personnel. Le mineur doit être accompagné par une personne exerçant l'autorité parentale (père, mère, tuteur).

Prix du passeport

- personne majeure : 86€
- mineurs de 15 à 18 ans : 42 euros
- Mineurs de 0 à 14 ans : 17 euros

CHANGEMENT DE DOMICILE

- Il est demandé aux personnes qui quittent la commune de communiquer au secrétariat de mairie leur nouvelle adresse.
- Les nouveaux habitants sont invités à venir se faire inscrire le plus tôt possible.



EXTRAIT D'ACTE DE DECES

- Mairie du lieu de décès ou du domicile du défunt
- Préciser les noms et prénoms du défunt ainsi que la date du décès.
- ### DECLARATION DE DECES
- Se fait à la mairie du lieu de décès.
- Pièces à fournir :
- Le livret de famille
 - Le certificat de décès établi par un médecin

Des nouvelles de la bibliothèque



Les bibliothécaires à votre disposition

Maxi « désherbage » à la bibliothèque

Depuis sa création, il y a une trentaine d'années, le rayon des documentaires avait besoin d'un sérieux coup de neuf. Certains ouvrages étaient devenus obsolètes, d'autres passablement défraîchis. Notre bibliothèque se devait de s'enrichir de documentaires de publication récente, bien illustrés et touchant tous les domaines.

Grâce à une subvention du Conseil général et avec le soutien de la municipalité, les quelques 250 ouvrages qui ont quitté les rayons vont pouvoir être remplacés après les vacances.

horaires
le mercredi de 16h45 à 18h45,
le jeudi de 9h30 à 11h00,
le vendredi de 18h00 à 19h00,
et le samedi de 13h30 à 15h00

Pendants les vacances, la bibliothèque est ouverte tous les mercredis de 16 H 45 à 18 H 45



De belles heures de lecture en perspective



Exposition « les grands fleuves »

Exposition annuelle Grands fleuves du monde

Elle nous a fait voyager cette année au fil des grands fleuves du monde et elle a été enrichie par les oeuvres pleines de poésie des enfants de l'école maternelle, de la cantine garderie et des jeunes artistes de la Ronde des couleurs.

Hannaë Masson a gagné le premier prix du traditionnel concours organisé à l'occasion de l'exposition.



Contact E-mail :

bibliotheque.norges@laposte.net

